



Compte rendu sommaire du Conseil municipal de Tarbes

Séance du 22 mai 2018

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni en séance publique le 22 mai 2018 à 18 h 00, sous la présidence de M. Gérard TRÉMÈGE, Maire.

Etaient présents :

M. Gérard TRÉMÈGE.

M. François-Xavier BRUNET - Mme Andrée DOUBRÈRE - M. Gilles CRASPAY - Mme Anne-Marie ARGOUNÈS - M. Francis TOUYA - Mme Céline ROULET - M. Roger-Vincent CALATAYUD - Mme Marie-Antoinette CASSAGNE-RODRIGUEZ - M. Jean-Claude PIRON - Mme Myriam MENDÈS - M. Michel FORGET - Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE - M. Pierre LAUGINIE - M. Eugène POURCHIER - M. Albert MALFAIT - Mme Anne CANDEBAT-REQUET, Maires-adjoints.

Mme Marie-Françoise CRANCÉE - M. Jean-François CALVO - M. David LARRAZABAL - M. Michaël DUCROCQ - M. Laurent TEIXEIRA - M. Jean VIVEZ, Conseillers municipaux délégués.

Mme Florence GASSAN - Mme Caroline TONON - M. Romain GIRAL - M. Franck AUBARD - Mme Angélique BERNISSANT - M. Dominique ARBERET - Mme Michèle PHAM-BARANNE - M. Laurent DUBOUIX - M. Pierre MONTOYA - Mme Marie-Pierre VIEU - M. Pierre LAGONELLE, Conseillers municipaux.

Etaient absents :

Mme Laure JOUBERT – Mme Laurence ANCIEN – M. Vincent RICARRÈRE.

Avaient donné pouvoir :

- M. ESCOBEDO à M. FORGET
- Mme PEYRET à M. BRUNET
- Mme POUHEY-GIRARDEAU à Mme DOUBRÈRE
- Mme ARHEIX à Mme CASSAGNE-RODRIGUEZ
- Mme E. BRUNET à Mme CRANCÉE
- Mme HÉLIP à M. DUBOUIX



Mme MENDÈS est désignée en qualité de secrétaire de séance.



Mme VIEU rejoint la séance lors de l'examen du point n° 3 « Avis sur le Projet Régional de Santé (PRS) d'Occitanie ».

M. CALATAYUD quitte la séance après examen du point n° 5 « Marché de fourniture, pose et mise en service d'horodateurs, avec le système de gestion centralisée. Autorisation au maire de signer l'avenant n° 1 » et donne pouvoir à Mme ROULET.

Mme ARHEIX rejoint la séance lors de l'examen du point n° 13 « Transformation et rénovation de bâtiments scolaires. Dotation de soutien à l'investissement public local ».

M. LAGONELLE quitte la séance lors de l'examen du point n° 19 « Rendez-vous aux jardins. Programmation 2018 » et ne donne pas pouvoir.



Les affaires suivantes ont été examinées :

- 1 – Adoption des comptes-rendus des séances des 12 mars et 12 avril 2018.
- 2 - Compte-rendu de décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de Marchés passés sur délégation en vertu de l'article L. 2122-22 du même code.
- 3 - Avis sur le Projet Régional de Santé (PRS) d'Occitanie.
- 4 - Marché de remise à niveau du système de vidéoprotection de la ville de Tarbes- Autorisation au maire de signer l'avenant n° 1.
- 5 - Marché de fourniture, pose et mise en service d'horodateurs, avec le système de gestion centralisée - Autorisation au maire de signer l'avenant n° 1.
- 6 - Marché de remplacement de réseaux ; traversée cours d'eau par fonçage ; reconstruction poste de relevage : lotissement Lalette - Autorisation au maire de signer l'avenant n° 1 au lot n° 3 - Remplacement réseaux humides EU, EP et AEP.
- 7 - Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergie.
- 8 - Commission des marchés publics à procédure adaptée - Délibération modificative.
- 9 - Commission des marchés publics de travaux - Délibération modificative.
- 10 - Programmation du Contrat Régional Unique 2018 et dotation de soutien à l'investissement public local - Travaux 2018 d'accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public de la ville de Tarbes – Demande de subventions et approbation du plan de financement.

11 - Restauration de l'orgue de l'église Saint Jean à Tarbes – Demande de subvention au titre de l'appel à projet du département des Hautes-Pyrénées « Dynamisation des communes urbaines ».

12 - Aménagement de la place Jean Jaurès – Demande de subvention au titre de l'appel à projet du département des Hautes-Pyrénées « Développement territorial ».

13 - Transformation et rénovation de bâtiments scolaires - Dotation de soutien à l'investissement public local.

14 - Rénovation énergétique de l'école Ormeau Figarol – Demande de subventions.

15 - Création d'un tarif pour la vente du catalogue d'exposition « Vivre et rêver la montagne », dans le cadre de l'exposition réalisée en partenariat avec le musée pyrénéen de Lourdes.

16 - Participation de la ville de Tarbes au financement de projets pédagogiques innovants de l'IUT de Tarbes.

17 - Rapport 2017 de la commission communale pour l'accessibilité.

18 - Aide exceptionnelle aux associations sportives.

19 - Rendez-vous aux jardins - Programmation 2018.

20 - Programmation culturelle dans les parcs et jardins, été 2018.

21 - Partenariat entre le Comité national d'action sociale et les équipements culturels de la ville de Tarbes.

22 - Dépôt d'objets par les musées d'Art et d'Histoire de la Rochelle en faveur du Musée International des Hussards de Tarbes.

23 - Partenariat tripartite entre le service régional d'archéologie, l'Université de Pau et Pays de l'Adour et le musée Massey, pour l'étude de matériel archéologique.

24 – Saison 2018-2019 : programmation des Nouveautés Théâtre municipal et du Pari, Fabrique artistique – Délibération modificative.

25 - Tarification complémentaire de la programmation des Nouveautés, théâtre municipal.

26 - Partenariat culturel entre les villes de Huesca et de Tarbes.

27 - Constitution d'une servitude de passage d'une canalisation électrique au profit de la société Enedis sur des parcelles situées sur les communes de Tarbes et d'Ibos.

28 - Constitution d'une servitude de passage pour la création d'une liaison de télé-information souterraine au profit de la société RTE sur les parcelles CI n°81 et 729 situées sur la commune de Tarbes.

29 - Convention de participation financière avec la société SNI pour la prestation de relevé topographique.

30 - Programme « Éducation au Développement Durable » : Tarifs – Actions de partenariat et de mécénats. Signature de conventions avec neuf partenaires.



1 - ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DU 12 MARS ET 12 AVRIL 2018.

Les compte-rendus sont adoptés à l'unanimité.

2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU MÊME CODE

Conformément à la délégation que le Conseil municipal accorde au Maire en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte que j'ai décidé :

1 - D'ester en justice dans l'affaire ville de Tarbes c/M. Virgile DAROLLES-AMPUY devant le tribunal administratif de Pau ;

2 - D'ester en justice dans l'affaire ville de Tarbes c/M. Alain DUTT devant la cour administrative de Bordeaux ;

3 - D'ester en justice dans l'affaire ville de Tarbes c/Mme Perle Katia ANDRE devant le tribunal administratif de Pau ;

4 - D'ester en justice dans l'affaire ville de Tarbes c/Mme GALINO devant la cour administrative d'appel de Bordeaux ;

5 - De contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant de 267 660 € pour le financement de la rénovation de l'école Voltaire pour une durée de 20 ans ;

6 - De contracter auprès de la Banque Postale un prêt d'un montant de 3 000 000,00 € pour une durée de 15 ans ;

7 - De signer une convention par laquelle l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées (OPH 65) met à disposition de la ville de Tarbes, à titre gratuit, un local situé cité Moussset (face à l'aire de jeux entre les escaliers n° 5 et n°6) ;

8 - De mettre à disposition des associations : Le débarras des fées, Photographie E, Mouvement de la Paix, Nouvelle donne, Club des Chiffres et des lettres de Bigorre, Société Académique des Hautes-Pyrénées, les locaux situés dans l'ancienne école Louis Pergaud du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 ;

9 - D'accepter le règlement de la somme de 1 200 € au cabinet Goutal, Alibert et Associés chargé de l'affaire SCI le 117 ;

10 - De renouveler l'adhésion au Syndicat Départemental d'Energie 65 et d'accepter le règlement de la cotisation de 400 € pour l'année 2018 ;

11 - De renouveler l'adhésion à l'association des conservateurs des musées de Midi-Pyrénées et d'accepter le règlement de la cotisation de 500 € pour l'année 2018 ;

12 - D'accepter le don de Madame DUHOURCAU constitué d'un buste de Bertrand Barère en terre cuite signé Juseppe Cerrachi (1751-1801) ;

13 - D'accorder ou de renouveler les concessions de cimetières suivantes :

CIMETIERE	CARRE	COLOMBARUIM	RANGEE	N°	DUREE	DECISION
NORD		M Face Est		14	15	04/04/2018
NORD		M Face Est		4	15	05/04/2018
NORD	T1		4	10	15	12/04/2018
NORD	16		3	10	15	12/04/2018
NORD	66		8	3	15	17/04/2018
NORD	MUS-N		2	26	15	18/04/2018
NORD	56		5	13	15	20/04/2018
NORD	T2		1	8	30	30/03/2018
NORD	T2		2	1	50	30/03/2018
NORD	C6		5	13	50	12/04/2018
NORD	C6		1	6	50	20/04/2018
SAINT JEAN	16		5	4	50	23/03/2018

14 - D'attribuer les marchés selon la liste ci-jointe :

MARCHES PASSES SUR DELEGATION ARTICLE L 2122-22 DU CGCT
(Fournitures et Services < à 221 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

Identification du marché	Désignation du lot concerné	Titulaire	Montant €HT	Durée du marché	Date com°	Date notification
--------------------------	-----------------------------	-----------	-------------	-----------------	-----------	-------------------

Haras de Tarbes – travaux de réhabilitation du manège – édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques	Lot n° 3 : Menuiseries	LERDA	27 162,41 € HT	14 mois	02/03/2018	04/04/2018
Réaménagement du site de la Providence	Lot n° 1 : Démolition gros œuvre	MALET	33 994,90 € HT	8 semaines	01/02/2018	09/04/2018
	Lot n° 2 : Main courante / Pae-ballons et mur de clôture	LACAVE	32 712,63 € HT			
Haras de Tarbes – travaux de mise en accessibilité PMR de la médiathèque et création d'un local traiteur	Lot n° 11 : Nettoyage	MPA NETTOYAGE	1 190,00 € HT	7 mois	08/03/2018	24/04/2018
Criblage des déchets issus du balayage mécanisé et des déchets verts	Lot unique	VEOLIA PROPRETE	montant maximum annuel de 12 000,00 € HT	1 an + 1 an	29/03/2018	25/04/2018
Prestations de nettoyage pour la ville de Tarbes	Lot n° 1 : Nettoyage Halle et Mail de l'Espace Brauhauban	MPA NETTOYAGE	44 866,08€ HT	1 an à compter du 1 ^{er} mai 2018	29/03/2018	28/04/2018
	Lot n° 2 : Nettoyage Parking de l'Espace Brauhauban	CONFONET	10 227,00 € HT	1 an à compter du 1 ^{er} mai 2018		28/04/2018
	Lot n° 3 : Nettoyage Halle Marcadieu	MPA NETTOYAGE	16 403,82€ HT	1 an à compter du 3 mai 2018		28/04/2018

**AVENANTS PASSES SUR DELEGATION ARTICLE L 2122-22 DU CGCT
(Marchés de Fournitures et Services < à 221 000 € et de Travaux < à 1 000 000 € HT)**

Identification du marché	Désignation du lot concerné	Titulaire	Montant € HT	Date commission	Date notification
--------------------------	-----------------------------	-----------	--------------	-----------------	-------------------

SANS OBJET

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

L'assemblée prend acte.

3 - AVIS SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ (PRS) D'OCCITANIE

Par courrier du 21 février 2018, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie a sollicité les maires et présidents d'EPCI pour connaître leur avis sur le Projet Régional de Santé (PRS).

Le PRS définit pour cinq ans les objectifs pluriannuels des actions que mène l'ARS dans ses domaines de compétence ainsi que les mesures tendant à les atteindre.

Le PRS Occitanie a trois composantes : le cadre d'orientation stratégique, le schéma régional de santé et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS).

1/ - Le cadre d'orientation stratégique

Il ressort du diagnostic, intégré dans le cadre d'orientation stratégique, que la région Occitanie est vaste avec une faible densité de population (45 % du relief est occupé par la montagne) mais que c'est la région de France dont la croissance démographique est la plus dynamique.

Elle fait partie des quatre régions françaises les plus âgées et une personne sur six est en situation de pauvreté : quatre des dix départements les plus pauvres se situent en Occitanie.

Enfin si la Région dispose d'une offre de soins supérieure aux moyennes nationales, cette dernière est inégalement répartie sur le territoire pouvant entraîner d'importants écarts en termes d'accessibilité géographique aux soins et à l'offre médico-sociale.

Afin de répondre à ces enjeux, l'ARS propose de se mobiliser autour de cinq enjeux :

- développer le repérage, le dépistage et l'accompagnement précoces,
- accompagner la personne pour lui permettre d'être acteur de sa santé,
- améliorer l'organisation des services de santé pour une accessibilité renforcée sur l'ensemble du territoire et pour toutes les catégories de population,
- renforcer la coordination des acteurs pour des prises en charge adaptées grâce à des innovations organisationnelles et techniques, notamment l'e-santé,
- promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements.

2/ - Le schéma régional de santé

Ce schéma est abordé en développant huit thèmes transversaux et cinq parcours prioritaires.

Les huit thèmes transversaux sont :

- l'organisation des soins primaires,
- l'accessibilité et la prise en charge pour les urgences vitales,
- la transformation numérique en santé,
- la protection des populations,
- la prévention et la promotion de la santé,
- la place et les droits des usagers,
- la formation et l'accompagnement des professionnels dans leur exercice,
- la qualité, la sécurité et la pertinence.

Les cinq parcours prioritaires sont :

- le parcours vieillissement,
- le parcours des personnes en situation de handicap,
- le parcours cancer,
- le parcours santé mentale,
- le parcours des couples, des mères, des enfants et des jeunes.

3/ - Le programme régional relatif à l'accès, à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)

Il porte la politique de l'ARS et de ses partenaires en faveur des personnes en situation de grande précarité en poursuivant les efforts pour les orienter vers les dispositifs de droit commun en renforçant les services et prestations qui leur sont spécifiquement dédiés.

Lors d'une réunion qui s'est tenue à l'initiative du Conseil départemental avec l'ARS où les EPCI étaient invités, il est ressorti des débats qu'il y avait peu de choses en particulier sur le premier secours et l'organisation des soins primaires.

En 2016 sur le département des Hautes-Pyrénées, il y a eu 44 départs en retraite de médecins pour 8 installations. Sur Tarbes intramuros, il y a eu 11 médecins en moins.

D'autre part, nous pouvons déplorer l'absence de concertation directe avec les acteurs de santé du territoire pour l'élaboration du diagnostic qui laisse apparaître un bon maillage territorial et une densité médicale faussement stable.

Nous alertons sur le fait que le Département puisse apparaître comme étant suréquipé sur certains points et nous demandons le maintien d'un niveau de service sur tout son territoire tenant compte de sa spécificité rurale, montagnarde, touristique et thermale.

Nous déplorons aussi que des décisions, qui seraient prises basées uniquement sur des volumes d'activité et de rentabilité économique, soient préjudiciables à un département rural en difficulté démographique et contraires aux ambitions de ce PRS pour l'égalité d'accès aux soins.

Nous demandons que du temps soit laissé pour permettre de conserver les autorisations quand l'activité n'a pas atteint le seuil critique en particulier pour la rythmologie au centre hospitalier de Bigorre.

Nous revendiquons de préserver l'activité actuelle en cardiologie au CH de Bigorre et de ne pas paupériser la prise en charge des cancers dans nos hôpitaux et cliniques (un poste de moins en chimio et en chirurgie sont prévus) permettant ainsi de ne pas saturer l'Oncopole, car elle participe aux consultations avancées en cardiologie pour la population du canton de Haute Bigorre au CH de Bagnères, en neurologie en veillant à ce que l'UNV ne devienne pas un « super SSR » post AVC et en cancérologie.

Dans le secteur hospitalier, il a été évoqué qu'il n'y aurait plus d'astreinte opérationnelle de biologie et plus d'astreinte sur l'hémodialyse (pèlerins de Lourdes) en période de PDS (permanence des soins).

Enfin, il n'est fait aucunement mention de la construction d'un centre hospitalier entre Tarbes et Lourdes qui fait pourtant l'unanimité localement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'émettre un avis défavorable sur le projet régional de santé d'Occitanie.

Nombre de conseillers en exercice :	43
Présents ou représentés à la séance :	40

Pour un avis défavorable :	24
Pour un avis réservé :	16

Ces propositions sont adoptées.

4 - MARCHÉ DE REMISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION DE LA VILLE DE TARBES AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1

Le marché de remise à niveau du système de vidéo protection a pour objet la fourniture, la mise en œuvre et le paramétrage d'un dispositif comprenant notamment :

- 26 caméras vidéo IP haute résolution en caisson fixe, en dôme fixe, en dôme fixe multivue, en dôme mobile PTZ ou en combinaison de ces types
- les coffrets techniques sur les sites concernés (sur mât ou en coffrets de rue) avec leurs équipements de réseau (jarretières optiques, convertisseurs optiques vers cuivre, bandeaux RJ45)
- les liaisons filaires cuivre nécessaires
- les équipements d'enregistrement en haute résolution complets en baie 19 pouces existante
- l'ensemble des alimentations et des raccordements électriques avec protection
- l'ensemble des supports de fixation nécessaires non cités auparavant avec leurs protections
- trois postes d'exploitation complets (unité centrale, écran, clavier, souris, joystick) au CSU

- la mise en service opérationnel de l'ensemble du système de vidéo protection avec les tests associés et la réalisation des dossiers des ouvrages exécutés en fin de réalisation
- la formation des futurs opérateurs au système en plusieurs sessions si besoin
- quatre écrans 46 pouces au centre de supervision urbain avec leurs postes de gestion d'affichage
- un support pour les quatre écrans (2 x 2), indépendant, sans fixation murale, avec ses accessoires
- sept haut-parleurs réseau IP à installer près de certaines caméras avec leurs accessoires
- deux microphones pupitre pour le CSU
- la réalisation de la garantie des matériels et installations
- les travaux de génie civil et de protection des câbles nécessaires
- une proposition de contrat de maintenance pour l'ensemble du matériel et des logiciels pour une durée de trois ans à compter de la date d'admission.

Le marché a été attribué à la société CEPECAS CITEOS après avis de la commission d'Appels d'Offres du 16 juin 2017.

En cours de réalisation des travaux de mise en place et de remise à niveau, il a été constaté que :

- Les câbles réseaux de toutes les caméras étaient sous gaine et n'étaient pas suffisamment dimensionnés pour supporter les nouvelles caméras HD (ces câbles étaient de catégorie 5 au lieu de 6/6A requis).

La catégorie ne figurait pas au D.O.E du marché initial relatif à la mise en place du réseau de vidéo protection urbaine et il n'a pas été jugé opportun en amont du lancement du présent marché de faire des investigations supplémentaires pour connaître ce dimensionnement (rupture du service, coût élevé et risque de détérioration des câblages existants).

Au total, le linéaire de câblage estimé à être remplacé lors du présent marché était de 690 mètres linéaires, au vu des éléments précédents, il a été nécessaire de remplacer 1 627 mètres linéaires, soit une plus-value de 7 739,62 € HT.

- Les flux importants des nouvelles caméras et la non-transmission des informations (mots de passe) des switches du CSU et des sites distants dans le DOE du précédent marché rendait indispensable l'ajout d'un « Switch » cœur de réseau au CSU pour permettre le fonctionnement du système. Cette modification indispensable a dû être réalisée pendant le développement du système, générant une plus-value de 1 500 € HT

- La caméra mise en place et connectée située sur le mur de l'école Jacques Prévert à Laubadère, a été dégradée par acte de malveillance. Les caméras de vidéoprotection urbaines ne sont pas couvertes par l'assurance de la Ville. L'auteur n'a pas été identifié. La Ville a donc demandé le remplacement immédiat de cette caméra, et ce avant la réception des travaux. Ce remplacement a conduit à une plus-value de 1 474,21 € H.T.

Enfin, lors de la mise en place du mât de caméra devant le Tribunal, la société Routière des Pyrénées, sous-traitant de CITEOS, a cassé le fourreau fibre qui

passait au point de creusement. Or, dans cet incident de chantier, la Ville est considérée comme responsable car celui-ci ne figurait pas au DICT demandé et sa pose n'était pas conforme au DTU (pose à 30 cm de profondeur au lieu de 80 cm et absence de grillage avertisseur). Cet incident a coupé le flux de la plupart des caméras du centre-ville durant une journée. N'ayant aucune réserve de fibre dans le fourreau, le raccord n'était pas envisageable. CITEOS a donc dû procéder au tirage de câble pour un montant de 1 280 € H.T

Toutes ces modifications entraînent une plus-value de 11 993,83 € HT soit 14 392,60 € TTC.

Le montant du marché est ainsi porté de 118 178,76 € HT à 130 170,59 € HT, ce qui représente une augmentation du montant initial du marché de 2,02 %.

Après avis favorables de la commission d'Appel d'Offres du 3 mai 2018, de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration générale, Commande publique et Politiques contractuelles du 7 mai 2018 et de la commission Sécurité et salubrité publiques, Relations extérieures du 14 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et notifier l'avenant n° 1 au marché de remise à niveau du système de vidéo protection et toutes les pièces afférentes avec l'opérateur économique SAS CEPECA CITEOS pour un montant de 11 993,83 € HT.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

5 - MARCHÉ DE FOURNITURE, POSE ET MISE EN SERVICE D'HORODATEURS, AVEC SYSTÈME DE GESTION CENTRALISÉE AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1

Le marché a pour objet :

- l'acquisition, la pose et la mise en service d'horodateurs pour la gestion du stationnement de voirie avec leur garantie,
- la fourniture des accessoires de scellement de l'horodateur,
- les services de gestion centralisée hébergés chez le fournisseur des horodateurs neufs,
- la formation du personnel à l'utilisation du nouveau matériel et des services,
- la fourniture de pièces de maintenance.

Le marché a été attribué à la société CALE SAS après avis de la commission d'Appels d'Offres du 5 novembre 2014.

La Loi de dépenalisation du stationnement payant oblige les collectivités à modifier leur système de redevance à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette loi a donc un impact technique nécessitant des modifications logicielles des horodateurs ainsi qu'un développement de la connectivité en temps réel entre les dispositifs de contrôles électroniques des agents de contrôle et le système logiciel.

Il est donc indispensable de faire évoluer le système de gestion centralisée afin de se mettre en conformité avec la loi en ajoutant les prix suivants au Bordereau des Prix Unitaires :

- Modification des tarifs, de la personnalisation des tickets dans le cadre de la loi MAPTAM : prestation offerte
- Liaison entre les serveurs CWO et PVE (renforcement service) : 3 800 € HT
- Liaison entre le serveur CWO et FPS (paiement FPS à l'horodateur) : 3 800 € HT.
- Forfait Redevance « renforcement service » et « paiement FPS à l'horodateur » : 9,75 € HT / horodateur / mois.

L'impact de ces modifications est estimé à 15 205,00 € HT.

Ces modifications n'ont pas d'impact sur les seuils minimum et maximum du marché qui restent donc inchangés (montant minimum : 300 000 € HT et maximum : 500 000 € HT).

Après avis favorable de la commission d'Appel d'Offres du 3 mai 2018, de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration générale, Commande publique et Politiques contractuelles du 7 mai 2018 et de la commission Stationnement et Circulation du 14 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et notifier l'avenant n° 1 au marché de fourniture, pose et mise en service d'horodateurs, avec système de gestion centralisée avec l'opérateur économique CALE SAS.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Présents ou représentés à la séance : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

6 - MARCHÉ DE REMPLACEMENT DE RÉSEAUX : TRAVERSÉE DE COURS D'EAU PAR FONÇAGE, RECONSTRUCTION POSTE DE RELEVAGE - LOTISSEMENT LALETTE – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 3 REMPLACEMENT RÉSEAUX HUMIDES EU, EP ET AEP

Le présent marché a pour objet :

- la reprise de la traversée de l'Echez par la pose d'une conduite, dont le dimensionnement est adapté aux besoins, doublée par une deuxième en parallèle afin de sécuriser au maximum cette traversée et de garantir une continuité du service lors d'opération d'entretien sur une des deux canalisations.
- la reconstruction du poste de relevage, plus fonctionnel, et dimensionné aux futurs besoins
- le remplacement du réseau
 - o eaux usées afin de réduire les eaux claires parasites permanentes
 - o eaux pluviales, en mauvais état et insuffisamment dimensionné
 - o eau potable, vieillissant, ainsi que les branchements et les compteurs

Il est décomposé en trois lots :

Lot	Désignation
1	Traversée de l'Echez par fonçage
2	Poste de relevage
3	Remplacement réseaux humides EU, EP et AEP

Le lot n° 3 a été attribué au groupement SADE/SOGEP/EHTP après avis de la commission des Marchés Publics de Travaux du 13 juin 2016.

Pendant l'exécution d'une partie des travaux, la météorologie particulièrement défavorable a provoqué des arrêts de chantier non prévisibles pour l'entreprise EHTP. En effet, les relevés météorologiques de METEO France d'Ossun montrent des précipitations très importantes du 6 au 10 février 2017 qui ont engendré un cumul de pluviométrie de 83,7 mm sur 7 jours consécutifs, représentant plus de 92 % des pluies du mois de février 2017. Ces pluies intenses ont eu pour conséquence un arrêt de chantier de 4 jours pour un montant de 4 745 € HT par jour soit un montant total de 18 980 € HT.

De plus, le niveau de la nappe, à son niveau le plus haut à cause des pluies intenses, a obligé l'entreprise à réaliser un puits de pompage supplémentaire de 5 m de profondeur au point bas du drain afin de travailler dans des conditions correctes (à sec) au niveau de la tranchée. Cette prestation supplémentaire est chiffrée à 2 000 € HT.

Une autre prestation complémentaire a été effectuée par EHTP le 18 janvier 2017 avec l'intervention d'un camion hydrocureur sur la canalisation existante de l'impassé de la Neste pour un montant de 660 € HT.

Ces modifications entraînent donc une plus-value de 21 640,00 € HT, soit 26 968,00 € TTC.

Le montant du marché est ainsi porté de 1 072 015,65 € HT à 1 093 655,65 € HT, ce qui représente une augmentation du montant initial du marché de 2,02 %.

Après avis favorables de la CAO de la ville de Tarbes du 3 mai 2018, de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration générale, Commande publique et Politiques contractuelles du 7 mai

2018 et de la commission des Travaux du 15 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 3 et toutes les pièces afférentes avec le groupement SADE/SOGEP/EHTP.

Nombre de conseillers en exercice :	43
Présents ou représentés à la séance :	40
Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0

Ces propositions sont adoptées.

7 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIE

Par délibération du 26 mai 2015, le Conseil municipal a autorisé l'adhésion de la ville de Tarbes au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergie et plus particulièrement d'électricité, pour les deux premières années.

Ce groupement de commandes, initié par le Département des Hautes-Pyrénées, le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées et la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes regroupe actuellement 83 acheteurs publics.

Le premier accord-cadre lancé par ce groupement de commandes arrivant à son terme, la ville de Tarbes souhaite, conformément aux dispositions de la convention constitutive du groupement, poursuivre sa collaboration pour toutes les fournitures d'énergie.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'Energie des Hautes-Pyrénées, ci-jointe en annexe,

Après avis de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration Générale, Commande publique et Politiques contractuelles du 7 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la poursuite de l'achat d'énergie par l'intermédiaire du groupement de commandes portant sur la fourniture d'énergie.

Nombre de conseillers en exercice :	43
Présents ou représentés à la séance :	40
Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0

Ces propositions sont adoptées.

8 - COMMISSION DES MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Par une délibération du 7 avril 2014 modifiée par délibération du 15 février 2016, le Conseil municipal a institué une commission spécifique afin de donner un avis sur les achats de fournitures, de services et de travaux d'un montant inférieur à 209 000 € H.T.

Les règlements de l'Union Européenne n° 2017/2364, 2017/2365, 2017/2366 et 2017/2367 de la Commission du 18 décembre 2017, ont modifié les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique. Ces modifications ont également fait l'objet d'un avis du ministère de l'Économie et des Finances publié le 31 décembre 2017 au journal officiel.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, ces seuils sont relevés de :

- 209 000 à 221 000 € H.T. pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 418 000 à 443 000 € H.T. pour les marchés publics de fournitures et de services des entités adjudicatrices ;
- 5 225 000 à 5 548 000 € H.T. pour les marchés publics de travaux.

Aussi, après avis favorable de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration Générale, Commande publique et Politiques contractuelles en date du 7 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier le champ d'intervention de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée pour les achats de fournitures, services et travaux compris entre 25 000 € H.T. et 221 000 € H.T.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Présents ou représentés à la séance : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

9 - COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Par une délibération en date du 7 avril 2014, modifiée par délibération du 15 février 2016, le Conseil municipal a institué une commission spécifique afin de donner un avis sur les marchés publics de travaux d'un montant compris entre à 209 000 € H.T. et 5 225 000 € H.T.

Les règlements de l'Union Européenne n° 2017/2364, 2017/2365, 2017/2366 et 2017/2367 de la Commission du 18 décembre 2017, ont modifié les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique. Ces modifications ont également fait l'objet d'un avis du ministère de l'Économie et des Finances publié le 31 décembre 2017 au journal officiel.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, ces seuils sont relevés de :

- 209 000 à 221 000 € H.T. pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 418 000 à 443 000 € H.T. pour les marchés publics de fournitures et de services des entités adjudicatrices ;
- 5 225 000 à 5 548 000 € H.T. pour les marchés publics de travaux.

Aussi, après avis favorable de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration Générale, Commande publique et Politiques contractuelles en date du 7 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier le champ d'intervention de la Commission des Marchés Publics de Travaux pour les marchés publics de travaux compris entre 221 000 € H.T. et 5 548 000 € H.T.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

10 - PROGRAMMATION DU CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE (CRU) 2018 ET DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL TRAVAUX 2018 D'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC DE LA VILLE DE TARBES – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

La ville de Tarbes affiche une volonté politique forte en faveur de l'accessibilité depuis de nombreuses années. Elle s'est ainsi engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sur neuf ans, établi à partir d'un diagnostic sur l'ensemble de ses établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP).

A partir du constat dressé, des priorités ont été déterminées sur lesquelles les membres de la commission communale pour l'accessibilité ont été consultés.

Ainsi pour 2018, un programme de travaux a été défini pour un montant H.T. de 592 800 €.

L'accessibilité des bâtiments publics est un axe prioritaire d'intervention du Contrat Régional Unique 2015-2020 et peut, à ce titre, être accompagné dans ce cadre.

Ces travaux sont également susceptibles d'être subventionnés au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Il est donc proposé au Conseil municipal, de solliciter les différents partenaires selon le plan de financement suivant :

Dépenses :	€ H.T.	Recettes :	€ H.T.
Travaux	592 800	DSIL	177 840
		Région	118 560
		CA TLP	118 560
		Ville de Tarbes	117 840
Total :	592 800	Total :	592 800

Après avis favorable de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration générale, Commande publique et Politiques contractuelles du 7 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement proposé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires identifiés et à signer tout acte nécessaire à cet effet.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

**11 - RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN À
TARBES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À
PROJETS DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES
« DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES »**

Le Département des Hautes-Pyrénées a lancé son appel à projets 2018 pour la dynamisation des communes urbaines avec pour objectif de :

- soutenir des projets structurants,
- favoriser l'amélioration du cadre de vie, le maintien ou le développement des activités et services à la population, le renforcement des fonctions de centralité,
- contribuer à la dynamique urbaine et à l'attractivité des communes éligibles.

La ville de Tarbes souhaite déposer dans ce cadre une demande d'aide pour la restauration de l'orgue de l'église Saint-Jean.

La restauration de cet élément exceptionnel du patrimoine tarbais viendra en effet finaliser l'important programme de restauration intérieure de l'église Saint Jean menée par la ville de Tarbes.

Le coût de cette restauration estimé à 354 400 € HT pourrait ainsi faire l'objet du plan de financement suivant :

Dépenses :	€ H.T.	Recettes :	€ H.T.
- AMO	26 400	- Département	141 760
- Travaux	328 000	- DRAC	60 880
		- Fondation patrimoine	10 000
		- Ville de Tarbes	141 760
Total :	354 400	Total :	354 400

Après avis favorable de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration générale, Commande publique et Politiques contractuelles du 7 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement de l'opération proposé ;
- d'approuver le dépôt du dossier de restauration de l'orgue de l'église Saint-Jean au titre de l'appel à projets du Département pour la « dynamisation des communes urbaines » ainsi qu'auprès de tous autres partenaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes utiles.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

12 - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE JEAN JAURÈS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »

Le département des Hautes-Pyrénées a lancé son appel à projets 2018 pour le développement territorial avec pour objectif d'aider des projets structurants et/ou innovants et ayant une échelle ou un impact supra communal.

La ville de Tarbes souhaite déposer dans ce cadre une demande d'aide pour l'aménagement de la place Jean Jaurès.

Ce projet a pour but de revaloriser une place centrale pour Tarbes à la croisée de ses principales rues commerçantes et d'un des lieux les plus emblématiques de la vie administrative locale avec la présence de l'Hôtel de Ville. Il a également pour but de participer à la redynamisation du centre-ville.

Le coût de cet aménagement estimé à 160 000 € H.T. pourrait faire l'objet du plan de financement suivant :

Dépenses : H.T.	€	Recettes : H.T.	€
Travaux :	160	Département :	64 000
000		État :	32 000
		Ville de Tarbes	64 000
Total : 000	160	Total :	160 000

Après avis de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration générale, Commande publique et Politiques contractuelles du 7 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement de l'opération proposée ;
- d'approuver le dépôt du dossier de réaménagement de la place Jean Jaurès au titre de l'appel à projets du Département pour le « Développement Territorial » ainsi qu'auprès de tous autres partenaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes utiles.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

13 - TRANSFORMATION ET RÉNOVATION DE BÂTIMENTS SCOLAIRES DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

La ville de Tarbes investit chaque année pour l'entretien de ses établissements scolaires sur la base d'un programme pluriannuel.

Certains travaux sont susceptibles d'être subventionnés au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement public local (DSIL), en fonction de la localisation des établissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

Dépenses : H.T.	€	Recettes : H.T.	€
Travaux : 300	275	DSIL : 590 Ville de Tarbes 192 710	82
Total : 300	275	Total :	275 300

Après avis de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration générale, Commande publique et Politiques contractuelles du 7 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement proposé ;
- d'approuver la demande d'aide dans la cadre de la Dotation de Soutien pour l'investissement public local ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes utiles.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

14 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ORMEAU-FIGAROL – DEMANDE DE SUBVENTIONS

La ville de Tarbes a entrepris un ambitieux programme de rénovation énergétique de son patrimoine scolaire. Elle inscrit ainsi son action dans le cadre du PCeT mené depuis 2011 par la Communauté d'agglomération.

La Ville souhaite donc réaliser, après l'école Voltaire, la rénovation énergétique de l'école Ormeau-Figarol avec une exigence de performance énergétique.

Le projet qui fait l'objet de financement dans le cadre de la convention TEPCV (Territoire à énergie positive) est susceptible de faire également l'objet de soutien de la part du FEDER. Un dossier a donc été déposé dans ce cadre avec le plan de financement suivant :

Dépenses : H.T.	€	Recettes : H.T.	€
Maîtrise d'œuvre et études diverses :	24 000	TEPCV :	164 000
Travaux :	386 000	FEDER :	143 500
		Ville de Tarbes :	102 500
Total :	410 000	Total :	410 000

Après avis de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration générale, Commande publique et Politiques contractuelles du 7 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'opération et le plan de financement proposés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à cet effet.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

15 - CRÉATION D'UN TARIF POUR LA VENTE DU CATALOGUE D'EXPOSITION « VIVRE ET RÊVER LA MONTAGNE » DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE MUSÉE PYRÉNÉEN DE LOURDES

Le musée Massey de Tarbes et le musée Pyrénéen de Lourdes, réalisent en 2018, en partenariat, une exposition consacrée à la représentation du paysage de

montagne avec pour objectif de présenter au public la richesse des fonds des Beaux-arts des deux musées.

Dans ce cadre, un catalogue dédié (44 pages au format 18 x 22 cm) est réalisé.

Il est proposé de mettre en vente cet ouvrage à la boutique du musée Massey au prix public de 5 €.

Sur avis favorable de la commission Finances - Développement économique-Intercommunalité - Administration générale - Commande publique - Politiques contractuelles du 7 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la vente du catalogue au prix de 5 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

16 - PARTICIPATION DE LA VILLE DE TARBES AU FINANCEMENT DE PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS DE L'IUT DE TARBES

Avec plus de 1 500 étudiants, l'IUT de Tarbes est le plus important établissement de formation dans le supérieur du département. Avec ses six départements d'enseignement et ses onze licences professionnelles, il accueille près de 900 étudiants par an qui, pour nombre d'entre eux, s'insèrent professionnellement sur le territoire.

Partie intégrante des Campus des Métiers et des Qualifications sur la transition énergétique et sur l'aéronautique, l'IUT de Tarbes peut s'appuyer sur une forte intégration dans le tissu économique et industriel qui, toutefois, nécessite de disposer de compétences nouvelles compte tenu des évolutions technologiques et numériques.

Or, l'IUT ne dispose pas des moyens lui permettant de maintenir la qualité de ses formations au niveau technologique nécessaire pour accompagner ces évolutions au rythme où elles se produisent.

C'est dans ce contexte que l'IUT de Tarbes a candidaté à l'appel à projet régional « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT de la région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée » et sollicite l'accompagnement financier de la

ville de Tarbes à hauteur de 25 000 € pour participer au projet d'investissement de l'IUT estimé à 430 579 € dont 342 500 € d'achat de matériel.

Ce projet bénéficie également du soutien financier de la région d'un montant de 200 000 € et de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées de 70 000 €.

Compte tenu de l'importance pour Tarbes de maintenir sur son territoire une offre d'enseignement supérieur de qualité et diversifiée, il est proposé au Conseil municipal de participer au financement du projet déposé par l'IUT.

Les crédits correspondants seront inscrits lors d'une prochaine délibération modificative.

Après avis favorable de la commission Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration générale, Commande publique et Politiques contractuelles du 7 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le soutien financier de la ville de Tarbes au projet présenté par l'IUT de Tarbes à hauteur de 25 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à cet effet.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

17 - RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Les commissions communales pour l'accessibilité sont obligatoires dans les communes de plus de 5 000 habitants. Celle de la ville de Tarbes a été créée par délibération du Conseil municipal le 4 avril 2011.

Selon l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 11 de l'ordonnance du 26 septembre 2014, cette commission doit établir un rapport annuel, présenté en Conseil municipal.

Il doit ensuite être transmis au représentant de l'État, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Ce rapport a été adopté par la Commission communale pour l'accessibilité le 11 avril 2018.

Il rend compte de l'évolution de la commission. Il dresse l'état d'avancement fin 2017 des activités obligatoires de la commission concernant la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, ainsi que d'un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Ce rapport relate également les actions des groupes de travail sur la thématique communication – vie dans la cité, ainsi que celles portées par les services de la Ville et ses instances.

Après avis favorable de la commission Solidarité, Action sociale, Politique de la ville, Handicap du 18 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport 2017 de la Commission communale pour l'accessibilité.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 40

L'assemblée prend acte.

18 - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La ville de Tarbes mène activement une politique de soutien aux associations et manifestations sportives. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de soutenir 7 nouvelles demandes participant à la valorisation de l'image de la ville de Tarbes.

Il s'agit de :

- l'association Tarbes Nautic Club, pour participer à 5 championnats de France en 2018 (Agen, Dunkerque, Laval, Canet en Roussillon et Rennes),
- l'association Tarbes Cheminots Sports pour les frais de déplacements de 3 jeunes compétiteurs au championnat de France en ski alpin à Prapoutel les Septs Laux du 23 au 25 mars 2018,
- l'association Tarbes Pyrénées Athlétisme, dans le cadre des échanges Tarbes-Huesca pour l'organisation d'une compétition le 29 avril 2018 (championnats départementaux avec 38 jeunes espagnols participants),
- l'association stado pétanque, dans le cadre des échanges Tarbes-Huesca , pour l'organisation d'un tournoi les 19 et 20 mai à Tarbes (16 participants espagnols) et le déplacements de 16 compétiteurs français à Huesca du 1er au 3 juin 2018 au deuxième tournoi de pétanque,
- l'association Sportive Municipale Tarbaise dans le cadre des échanges Tarbes-Huesca, pour l'organisation d'un tournoi de football le 23 juin 2018 (20 participants espagnols),
- l'association mécénat chirurgie cardiaque, dans le cadre des échanges Tarbes-Huesca, pour l'organisation d'une randonnée cyclo sportive du 10 au 11 août 2018,

- l'association La Compagnie des Tarbathoniens pour l'organisation de la Tarbalade le 9 juin 2018.

Après avis favorable de la commission Sports et Equipements sportifs du 16 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une aide exceptionnelle de :
 - o 800 € à l'association Tarbes Nautic Club
 - o 200 € à l'association Tarbes Cheminots Sports
 - o 1 780 € à l'association Tarbes Pyrénées Athlétisme
 - o 1 260 € à l'association Stado Pétanque
 - o 1 500 € à l'association sportive municipale tarbaise
 - o 500 € à l'association mécénat chirurgie cardiaque
 - o 1 200 € à l'association La compagnie des Tarbathoniens
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Les crédits correspondants seront prélevés sur l'enveloppe n° 1604, gérée par le service Sports, chapitre 65, article 6574, fonction 025 du budget principal 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

19 - RENDEZ-VOUS AUX JARDINS, PROGRAMMATION 2018

Le label jardin remarquable du jardin Massey permet à la Ville de participer tous les ans à la manifestation nationale « Rendez-vous aux jardins », qui se déroulera les 1^{er}, 2 et 3 juin prochains.

Pour cette édition, il est proposé un programme enrichi de nouvelles activités, notamment à destination des scolaires, afin de maintenir l'intérêt du public pour cette manifestation dont le thème pour 2018 est : « L'Europe des jardins ».

Programmation

➤ **Vendredi 1^{er} juin : journée consacrée aux scolaires**

Pour la première fois, il sera possible pour l'ensemble des écoles de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, de participer à cette journée, avec la possibilité, si le temps le permet, de pique-niquer sur place.

Au programme onze activités :

- Atelier « land-art » : Création au sol d'un arbre imaginaire à l'aide de rémanents présents dans le jardin Massey ;
- Atelier découverte des végétaux et de la plantation, un plant sera offert à chaque enfant participant à l'issue de l'atelier ;
- Atelier plantation : les enfants participeront à la plantation annuelle avec les jardiniers ;
- Atelier découverte autour des insectes utiles aux jardins ;
- « À la découverte de la Grèce » : les élèves du lycée horticole Adriana partageront au travers de cet atelier les découvertes qu'ils auront pu faire sur la Grèce et ses pratiques horticoles, lors de leur voyage scolaire dans le pays ;
- « À la découverte des paysages espagnols » : deux étudiantes espagnoles (Erasmus) du lycée Adriana animeront et présenteront les différents paysages espagnols et leurs particularités ;
- Atelier « zéro phyto » : découverte du dispositif « zéro phyto » et les pratiques engagées pour intégrer le développement durable dans la cité ;
- Promenade en petit train : à l'occasion de cette journée, les enfants pourront bénéficier d'un tour en petit train gratuit ;
- Découverte des arbres européens du jardin Massey au travers d'une promenade dans le jardin ;
- Le jardin Massey, histoire et évolutions : promenade ludique au cours de laquelle sera retracée la belle aventure de Placide Massey, ainsi que les nouvelles pratiques de gestion du site en lien avec le développement durable ;
- Atelier les bons gestes de tri avec le SYMAT.

➤ **Samedi 2 et dimanche 3 juin : tout public**

Samedi 2 juin	Dimanche 3 juin
Atelier « Grimpe dans les arbres » : encadré par l'association les Tas nature, les enfants se hisseront dans les arbres pour découvrir le jardin d'une façon plus ludique	Atelier « Compostage et gestes de tri » par le SYMAT
Atelier « Fabrication de bouquets » animé par le personnel des serres municipales	
Peinture sur le vif avec les pratiques amateurs de l'ESAP et l'association l'Atelier bigourdan	
<ul style="list-style-type: none"> • Exposition photographique : reportage photo sur les plantes des serres municipales par l'association ACCT photo ; • Visite guidée sur l'histoire et l'évolution du jardin Massey (14h00) ; • Visite guidée sur le patrimoine arboré (16h00) ; • Atelier dessin pour les enfants : les fleurs emblèmes des pays européens par 	

l'association ACCT peintures.

En cas de mauvais temps, l'ensemble des activités devront être annulées.

Sur avis favorable de la commission Culture et Musées du 18 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la programmation 2018 des Rendez-vous aux jardins ;
- d'accorder la gratuité du petit train pour la journée du 1^{er} juin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à cet effet .

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

20 - PROGRAMMATION CULTURELLE DANS LES PARCS ET JARDINS, ÉTÉ 2018

Avec pour objectif d'amener la culture à la rencontre du public et d'animer les parcs de Tarbes, la Ville propose depuis trois ans deux manifestations estivales gratuites (Contes aux jardins et Musique au Kiosque), au sein des parcs Bel air et des Bois blancs et du jardin Massey, qui connaissent un succès croissant.

Il est donc proposé d'enrichir cette programmation avec de nouveaux spectacles, soit un total de vingt-huit représentations contre vingt-quatre en 2017, regroupées sous une nouvelle appellation, « Un air d'été », pour faciliter l'action de communication, qui se déclineront ainsi :

- **Les mercredis** : histoires contées, en alternance au parc des Bois blancs et au parc Bel air ;
- **Les samedis** : théâtre, cirque, contes animés au théâtre de verdure du jardin Massey ;
- **Les dimanches** : musique et danse sous le kiosque du jardin Massey (2 représentations par dimanche).

JUILLET		AOÛT	
Les mercredis (Bel Air et Blois Blancs) à 16 h 00			
11 juillet	Mensonges et vérités,	1 ^{er}	Conférence gesticulée,

	par Nathalie Lhoste-Clos	août	par Pierre Uribe : <i>animations pédagogiques autour des plantes</i>
18 juillet	Pierre et le loup , par Sylvia Delagrance	8 août	Courant d'air , par Marion Lo Monaco
25 juillet	Vue d'en haut , par Sébastien Mauer	15 août	Tom Sawyer , Marie Tomas
Les samedis (jardin Massey) à 16 h 00			
7 juillet	La foire aux célibataires , par Atao	4 août	Blanche neige voit rouge , par la Cie l'Ours à plumes : <i>duo clownesque qui revisite avec l'aide des enfants l'histoire de la belle princesse au prince charmant.</i>
14 juillet	Ici le seul animal, c'est moi , par El Kote : <i>acrobatie, jonglage, improvisation et humour, en interaction avec le public</i>	11 août	Le Chaudon , par Laure Misonnier <i>Conte participatif en musique</i>
21 juillet	Trifasica , par Trinity : <i>spectacle de cirque avec participation du public</i>		
28 juillet	Spectacle vocal , par Anna Mazzotti : <i>un atelier vocal en plein air, où le public est initié au chant un moyen de jeux vocaux.</i>		
Les Dimanches (jardin Massey) à 15 h 00			
1 ^{er} juillet	Danse avec Arte Andaluz Musique avec les musiciens du soir	5 août	Musique mézisse avec l'association Black Liberti Musique jazz avec sax for ever
8 juillet	Musique avec l'école tarbaise de musique et traditions Danse avec Paseo Andalou	12 août	Musique avec Pianistenor Musique et chant avec la Mandolinata
15 juillet	Musique avec l'association Jack le Bourgeois Musique des îles avec Couleur piment créole	26 août	Musique avec l'accordéon club d'Astugue Musique avec Tabes cheminots musique
22 juillet	Danse avec Passion country Danses folkloriques avec Eths Esclops		
29 juillet	Musique avec l'association Couleur chanson Danses traditionnelles , avec AIMM Tarbes- Mayotte		

Sur avis favorable de la commission Culture et Musées du 18 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la programmation culturelle dans les parcs et jardin pour l'été 2018,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à cet effet.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

21 - PARTENARIAT ENTRE LE COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE ET LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DE LA VILLE DE TARBES

La ville de Tarbes dans le cadre de sa politique culturelle s'est engagée à nouer de nouveaux partenariats afin de promouvoir ses structures culturelles auprès d'un public plus large et de faciliter l'accès à la culture pour tous.

C'est en ce sens que le Pari, fabrique artistique et le Musée Massey - Musée International des Hussards noueront un partenariat avec le Comité national des œuvres sociales (C.N.A.S.) pour proposer à ses adhérents et leurs ayants droit, des tarifs réduits comme suit :

	Tarif réduit	Tarif plein habituel
Le Pari, fabrique artistique	8,00 €	12,00 €
Musée Massey – Musée International des Hussards	4,00 €	5,00 €

Le C.N.A.S constitue le premier organisme d'action sociale, dédié aux agents salariés relevant de l'environnement territorial, représentant plus de 700 000 personnes et 2,5 Millions avec leurs ayants droit sur le territoire national, dont 4 037 adhérents sur la région Occitanie et 1 441 dans les Hautes-Pyrénées.

Cette offre constitue également une opportunité d'augmenter le rayonnement et la visibilité des équipements culturels de la Ville sur le plan national.

Sur avis favorable de la commission Culture et Musées du 18 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce partenariat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariats correspondantes.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

Pour : 39

Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

22 - DÉPÔT D'OBJETS PAR LES MUSÉES D'ART ET D'HISTOIRE DE LA ROCHELLE EN FAVEUR DU MUSÉE INTERNATIONAL DES HUSSARDS DE TARBES

Le musée international des Hussards de Tarbes est riche d'une collection rassemblant 17 000 œuvres et objets. Ce musée, labellisé « musée de France » permet, à travers cette collection, de faire découvrir au public l'histoire de ce célèbre corps d'armée.

Les missions d'un musée bénéficiant du label « musée de France » sont l'étude, la conservation, la préservation, la restauration, la diffusion et l'enrichissement des collections, pour permettre une meilleure diffusion aux générations.

Il est proposé de formaliser par une convention, le dépôt d'objets historiques inscrits à l'inventaire et appartenant aux musées d'Art et d'histoire de La Rochelle 53 objets (liste en annexe).

Ce dépôt est consenti pour une durée de cinq ans.

Après avis favorable de la commission Culture et Musées du 18 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la poursuite de ce dépôt ;
- d'autoriser Monsieur le Maire tout acte utile à cet effet.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

23 - PARTENARIAT TRIPARTITE ENTRE LE SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE, L'UNIVERSITÉ DE PAU ET PAYS DE L'ADOUR ET LE MUSÉE MASSEY, POUR L'ÉTUDE DE MATÉRIEL ARCHÉOLOGIQUE

La ville de Tarbes, dans le cadre du programme scientifique du musée Massey labellisé « Musée de France » a entrepris une étude liée à la recherche et à la valorisation des collections archéologiques.

Pour mener à bien ce projet des partenariats sont initiés avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie (D.R.A.C), l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

Dans ce cadre le musée Massey accueille actuellement une étudiante de l'UPPA qui réalise son mémoire de thèse sur l'étude des collections archéologiques du musée Massey. Afin de compléter ses recherches, il est nécessaire qu'elle puisse avoir accès à plus de données.

Aussi, le service régional de l'archéologie (S.R.A) de la D.R.A.C Occitanie propose un dépôt temporaire de matériel archéologique provenant des fouilles de sauvetage réalisées en 1978-1979 et 1980-1981 lors de travaux faits à Tarbes, 3 rue Lordat, sur la propriété du ministère de l'Équipement. Ces travaux permettent une meilleure connaissance du passé historique de Tarbes.

Une convention entre la D.R.A.C Occitanie, l'université de Pau et des Pays de l'Adour et le musée Massey fixe les modalités de cette mise à disposition, pour une durée d'un an.

Sur avis favorable de la commission Culture et Musées du 18 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce dépôt temporaire de matériel archéologique aux conditions inscrites dans la convention annexée,
-
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à cet effet.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

24 - SAISON 2018-2019 : PROGRAMMATION DES NOUVEAUTÉS THÉÂTRE MUNICIPAL ET DU PARI, FABRIQUE ARTISTIQUE – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

La programmation de la saison 2018-2019 du Pari, telle que présentée et adoptée par le Conseil municipal du 12 avril 2018 doit être modifiée.

En effet, la représentation de « *L'émo... de Diane* » de la compagnie Siparka, initialement programmée en mars 2019, a dû être annulée par la compagnie en raison de l'indisponibilité de certains comédiens.

Elle est remplacée par « *Celui qui a mal tourné* » de la compagnie Les Pieds dans le Plat (Tarbes) qui transcrit l'œuvre de Georges Brassens sous différentes formes : chansons, musique, théâtre. Des chapitres, accompagnés d'extraits d'interviews de l'auteur, aborderont les thèmes chers à Brassens : les poètes, l'anarchie et le pacifisme, l'amour et les femmes, les copains, la mort...

Sur avis favorable de la commission Culture et Musées du 18 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver cette modification de la programmation 2018-2019 du Pari ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à cet effet.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

25 - TARIFICATION COMPLÉMENTAIRE DE LA PROGRAMMATION DES NOUVEAUTÉS, THÉÂTRE MUNICIPAL

En complément de la délibération du 10 avril 2017, fixant la tarification de la programmation des Nouveautés, théâtre municipal, il est proposé d'adopter de nouveaux tarifs afin d'attirer un public plus large :

1. Tarifs individuels

Spectacles	Plein tarif	Tarif réduit
De alli paca	20 €	15 €
Ligueros de equipaje	15 €	10 €

Ces tarifs réduits s'appliqueront aux groupes de personnes désignés dans la délibération du 10 avril 2017.

2. Abonnement : nouvelle formule musique et danse

Formule « Musique et danse »	Spectacles	Tarifs 2018-2019
	Le lac des cygnes De alli paca Concert nouvel an	50 €

Après avis favorable de la commission Culture et Musées du 18 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur cette tarification,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats y afférent et tous les actes utiles.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

26 - PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LES VILLES DE HUESCA ET DE TARBES

Un des piliers de la politique culturelle de la ville de Tarbes repose sur son rayonnement et notamment le positionnement de l'offre culturelle sur un territoire plus vaste que celui de la commune.

En ce sens, il est proposé d'initier un partenariat avec la ville de Huesca pour la mise en œuvre d'une biennale d'art contemporain. Cet événement aura lieu tous les deux ans alternativement à Tarbes et à Huesca.

La première édition qui se déroulera à l'automne 2018 à Tarbes abordera le thème : *la place de la Nature dans l'art contemporain*.

Ce partenariat reposera sur deux actions culturelles complémentaires :

1. Les résidences d'artistes :

Deux résidences d'artistes espagnols seront organisées à Tarbes sur le mois de juin. Il s'agit de photographes travaillant sur le thème *Art et Nature*. Ils interviennent sur l'espace naturel de la ville et du territoire alentour.

Des ateliers pédagogiques et des rencontres avec les artistes locaux et le public seront organisés dans ce cadre.

Leurs productions seront ensuite présentées lors de l'exposition en septembre.

2. Exposition :

Les œuvres issues de la collection du centre d'art et Nature de Huesca ainsi que des réalisations d'artistes espagnols seront mises à l'honneur. Il s'agit d'interpréter la nature dans sa dimension iconographique mais aussi d'explorer la sociologie de divers phénomènes qui ont marqué l'histoire des Pyrénées.

La ville de Tarbes prendra en charge l'organisation matérielle de la biennale et les frais des artistes sous forme d'une participation financière d'un montant global de 8400 euros dont le détail est précisé dans la convention annexée.

L'ESAP sera associée à cette démarche et des productions d'étudiants et travaux de recherche pourront être mis en valeur à cette occasion.

Sur avis favorable de la commission Culture et Musées du 18 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce partenariat culturel avec la ville de Huesca ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

27 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION ÉLECTRIQUE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS SUR DES PARCELLES SITUÉES SUR LES COMMUNES DE TARBES ET D'IBOS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS doit réaliser des travaux et sollicite notamment sous les parcelles, propriétés de la Ville, cadastrées CI n° 378, 497, 646, 726, 729 sur la commune de Tarbes et H n° 758, 760, 762 et 767 sur la commune d'Ibos :

- dans une bande de 1 mètre de large, l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 690 mètres ainsi que tous ses accessoires,
- la possibilité d'établir si besoin des bornes de repérage.

Cette autorisation nécessite la signature d'une convention qui fixera les modalités techniques et juridiques de cette servitude de passage.

Cette convention sera régularisée par la suite par acte authentique et fera l'objet d'une publication au service chargé de la publicité foncière de Tarbes.
Les frais dudit acte seront entièrement supportés par ENEDIS.

La Ville reste propriétaire des parcelles et doit s'engager à ne réaliser aucune construction ou plantation d'arbres ou d'arbustes dans la bande de terrain concernée et à ne pas porter atteinte à la sécurité des installations.

Sur avis favorable de la commission Urbanisme, Architecture et Infrastructures culturelles et Logement du 26 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution de servitude de passage au profit de la société ENEDIS dans les conditions précitées, s'exerçant sur les parcelles, propriétés de la Ville, cadastrées CI 378, 497, 646, 726, 729 situées sur Tarbes et H 758, 760, 762 et 767 situées sur Ibos, sans frais pour la Ville,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents à intervenir à cette occasion.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

28 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION ÉLECTRIQUE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS SUR DES PARCELLES SITUÉES SUR LES COMMUNES DE TARBES ET D'IBOS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS doit réaliser des travaux et sollicite notamment sous les parcelles, propriétés de la Ville, cadastrées CI n° 378, 497, 646, 726, 729 sur la commune de Tarbes et H n° 758, 760, 762 et 767 sur la commune d'Ibos :

- dans une bande de 1 mètre de large, l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 690 mètres ainsi que tous ses accessoires,

- la possibilité d'établir si besoin des bornes de repérage.

Cette autorisation nécessite la signature d'une convention qui fixera les modalités techniques et juridiques de cette servitude de passage.

Cette convention sera régularisée par la suite par acte authentique et fera l'objet d'une publication au service chargé de la publicité foncière de Tarbes.

Les frais dudit acte seront entièrement supportés par ENEDIS.

La Ville reste propriétaire des parcelles et doit s'engager à ne réaliser aucune construction ou plantation d'arbres ou d'arbustes dans la bande de terrain concernée et à ne pas porter atteinte à la sécurité des installations.

Sur avis favorable de la commission Urbanisme, Architecture et Infrastructures culturelles et Logement du 26 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution de servitude de passage au profit de la société ENEDIS dans les conditions précitées, s'exerçant sur les parcelles, propriétés de la Ville, cadastrées CI 378, 497, 646, 726, 729 situées sur Tarbes et H 758, 760, 762 et 767 situées sur Ibos, sans frais pour la Ville,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents à intervenir à cette occasion.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

29 - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ SNI À LA PRESTATION DE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Lors de la rénovation de la « cité des cadres » sise à Tarbes le groupe immobilier SNI a construit un ensemble immobilier destiné au logement du personnel du ministère de la défense.

Durant la construction de ce bâtiment, la berge nord du canal de Lougardère a été modifiée. Depuis cette modification, lors de fortes précipitations, le canal déborde et provoque des dégâts des eaux chez les propriétaires voisins de la rue des Monts à Odos et sur la voie privée devant les bâtiments de SNI sur Tarbes.

Le groupe immobilier SNI a missionné le bureau d'études 2AE afin de trouver une solution à ce problème d'inondation. Ce dernier va réaliser une modélisation hydraulique. Pour cela, le bureau d'études demande à la ville de Tarbes la communication des levés topographiques du bassin versant de la ville de Tarbes.

Cette prestation de relevé topographique est réalisée dans le cadre du marché « relevé topographique » pour un montant de 10 185 € H.T. La société SNI souhaite participer financièrement à hauteur de 50 %, soit 5 092,50 € HT, au montant de cette prestation afin que la ville lui communique les données et s'engage à communiquer l'étude hydraulique à la Ville.

Il est donc proposé la convention jointe qui a pour objet de déterminer les conditions de la participation financière de la Société SNI, les conditions dans lesquelles la Ville s'engage à mettre les données à disposition de la société ainsi que les conditions dans lesquelles SNI s'engage à communiquer l'étude hydraulique à la Ville.

Après avis favorable de la commission Travaux du 15 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la participation financière de la Société SNI ;

- d'approuver la convention de participation financière proposée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous actes utiles.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

30 - PROGRAMME « ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE » : TARIFS – ACTIONS DE PARTENARIATS ET DE MÉCENATS – SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC NEUF PARTENAIRES.

Dans le cadre de sa démarche en matière de développement durable, la ville de Tarbes a pris conscience que la sensibilisation des jeunes enfants sera la pierre angulaire des nouveaux comportements que notre société se doit d'acquérir afin que le développement durable ne reste pas une simple idée.

C'est ainsi que la mairie de Tarbes, en partenariat avec l'Éducation nationale, développe depuis septembre 2009 un programme « Éducation au Développement Durable » (EDD) qui concerne les enfants des cycles 2 et 3 (CE2, CM1 et CM2) des 15 communes composant l'ancienne communauté d'agglomération du Grand Tarbes.

Les grandes thématiques abordées en classe et sur le terrain sont les suivantes : « Alimentation et Santé », « Biodiversité », « Déchets », « Développement Durable et éco-citoyenneté », « Eau » et « Énergie ».

Il s'agit de plus de 70 animations en classes et sur le terrain, réalisées par des professionnels. Quelques exemples de sorties sur le terrain :

- séjour de 3 jours au centre municipal l'Arcouade à Payolle,
- visite de la centrale hydroélectrique de Beudéan à Campan,
- visite de la maison du Parc national des Pyrénées,
- visite de l'installation de stockage de déchets non dangereux à Bénac,
- visite du centre départemental de tri de Capvern,
- visite de la station d'épuration de Tarbes Ouest,
- atelier pédagogique au CaminAdour,
- atelier pédagogique à la ferme,
- repas servi au restaurant de l'Arsenal, élaboré à partir de produits frais, de saison, locaux et/ou issus de l'agriculture biologique française.

Pour cette nouvelle édition de nouvelles animations vont être proposées aux élèves dans le cadre des thématiques suivantes :

- « eau », partenariat avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) et l'association du flocon à la vague
- « biodiversité », partenariat avec l'Office National des Forêts des Hautes-Pyrénées (ONF)

Par ailleurs, chaque enseignant participant au programme reçoit un livret pédagogique et chaque élève reçoit les carnets de voyage au DD correspondants aux thématiques auxquelles sa classe est inscrite. Enfin, aux mois de mai et juin tous les élèves réalisent une exposition à l'hôtel de ville de la mairie de Tarbes illustrant « ce qu'ils ont appris » et « ce qu'ils ont décidé de faire » pour devenir, au quotidien, des éco citoyens.

La participation symbolique des familles (5 ou 10 euros) et la participation des communes qui avaient été fixées par délibération du 15 décembre 2014 restent inchangées, sauf pour la thématique « Déchets » où, conformément à la convention passée avec le SYMAT, aucune participation financière n'est plus demandée ni aux familles, ni aux communes.

Dans un souci éthique évident, le Comité technique du programme EDD vérifie que l'ensemble des partenaires sélectionnés, publics ou privés, respectent, chacun dans sa spécialité, les objectifs pédagogiques proposés par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hautes-Pyrénées.

Afin de pérenniser ce programme, nous souhaitons proposer d'officialiser nos partenariats en organisant la signature de nouvelles conventions avec les partenaires suivants :

Partenaires publics	Thématiques
Direction Académique des Hautes-Pyrénées ONF Maison pour la science en Midi-Pyrénées	Pédagogie Biodiversité Eau/Biodiversité/Déchets Energie/Alimentation et Santé
Partenaires privés	Thématiques
EDF Suez Le Groupe La Poste Véolia CACG	Energies renouvelables Eau Eco responsabilité Déchets Eau
Partenaire associatif	Thématique
Flocon à la vague	Eau

Sur avis favorable de la commission Environnement et Développement durable, Propreté et Cadre de vie du 30 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ces partenariats.

Nombre de conseillers en exercice : 43
Présents ou représentés à la séance : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Ces propositions sont adoptées.

La séance est levée à 19 h 45.